

Zeitschrift: Shab.ch : schweizerisches Handelsamtsblatt = Fosc.ch : feuille officielle suisse du commerce = Fusc.ch : foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 138 (2020)

Heft: 182

Anhang: Meldungsanhänge : auf den nachfolgenden Seiten werden alle Meldungen mit unstrukturierten Anhängen aufgeführt

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Meldungsanhänge

Auf den nachfolgenden Seiten werden alle Meldungen mit unstrukturierten Anhängen aufgeführt.

Einladung zur ordentlichen Generalversammlung TéléléFouly-ChampexLac SA



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtssblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 18.09.2020
Numéro de publication: UP04-0000002413

Entité de publication
Fiduciaire du St-Bernard Sàrl, Route de la Vallée 12, 1937 Orsières

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de TéléLaFouly-ChampexLac SA

TéléLaFouly-ChampexLac SA
CHE-414.951.903
Route de Ferret 53
1944 La Fouly VS

Indications concernant l'assemblée générale:
09.10.2020, 19:30 heures, Aula de l'école primaire 1937 Orsières

Texte d'invitation/ordre du jour:
Selon fichier PDF ci-joint.



La Fouly-Champex Lac
Ski & nature
Pays du St-Bernard

Assemblée Générale de TéléLaFouly-ChampexLac SA

Les actionnaires de la société TéléLaFouly-ChampexLac SA sont convoqués en assemblée générale ordinaire le
Vendredi 9 octobre 2020 à 19h30 à l'aula de l'école primaire 1937 Orsières

Ordre du jour

1. Accueil, bienvenue, contrôle des présences
2. Nomination des scrutateurs.
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2019
4. Rapport de gestion sur l'exercice bouclé au 31 octobre 2019
5. Présentation des comptes de profits et pertes, du bilan et de l'annexe au 31 octobre 2019
6. Rapport de l'organe de révision
7. Approbation des comptes et décharge aux organes de la société
8. Nominations statutaires :
 - conseil d'administration
 - organe de révision
9. Divers

L'assemblée sera suivie d'un apéritif dînatoire

Les comptes de la société et le rapport de gestion peuvent être consultés dès le 1er mars auprès de la Fiduciaire du St-Bernard à Orsières.

Les actionnaires des anciennes sociétés doivent échanger leurs titres contre des actions nominatives de la nouvelle société **sur présentation des actions ou certificats originaux**. Seuls les actionnaires préalablement inscrits au registre des actionnaires sont habilités à voter et élire.

Le Conseil d'Administration